



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION ET
RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES "LES
PRIMEVERES" A HABERE-POCHE - LOT N°2 :
TOUS CORPS D'ETAT POUR TRAVAUX
INTERIEURS, PASSE AVEC LA SOCIETE ESC**

**DÉCISION N° DM-22-280
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le Moniteur et Marchés Online 24 mars 2022 relatif aux travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ESC, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Tous corps d'état pour travaux intérieurs ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ESC, sise 416, avenue de la Division Leclerc 92290 CHATENAY-MALABRY, représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur général, le marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°2 : Tous corps d'état pour travaux intérieurs.

Le marché est conclu pour un montant de 964 210,30 € HT (1 157 052,36 € TTC), comprenant uniquement l'offre de Base.

Le marché est conclu pour une durée de 13 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9858H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9858H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022